



Conseil communal de Vully-les-Lacs

Préavis municipal n°2022/07

Demande de crédit de CHF 63'000.00 pour la réfection des collecteurs, secteur 107, En Noët/Les Vernes à Villars-le-Grand

Rapport de la Commission des finances

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie au complet le 6 et le 13 septembre 2022 pour l'étude du préavis municipal n°2022/07.

Des informations complémentaires ont été demandées par e-mail à Mme Claire-Marie Spahr, Municipale en charge des chemins AF. Nous la remercions pour les précisions apportées.

Objet du préavis

Pour rappel, le préavis n°2022/07 demande un crédit de CHF 63'000.00 pour les travaux mentionnés ci-dessous :

1. Réfection du tronçon affaissé par le remplacement d'une nouvelle canalisation
2. Réfection des chambres des visites détruites ou comblées
3. Remise en état ou réfection des couvercles de chambres descellés
4. Eventuel curage des deux drains qui n'ont pas pu être réalisés
5. Eventuel fraisage des dépôts durs dans le collecteur principal.

Ceux-ci ont été définis après le contrôle des collecteurs effectué durant l'hiver 2021-2022.

Il a révélé que le tronçon du collecteur principal DN400 s'est effondré ou affaissé.

Analyse de la Commission

Notre analyse s'est portée sur l'aspect financier du projet mais également, dans une moindre mesure, sur le fond.

Le préavis mentionne : « une offre complémentaire pour ces nouveaux travaux a été demandée sur la même base et à la même entreprise afin de réduire les frais d'installation. » Or, lors de nos différents échanges avec Mme Claire-Marie Spahr, elle nous a indiqué qu'après avoir reçu l'offre de l'entreprise qui est en charge de la réfection des chemins AF et au vu du montant élevé de celle-ci, la commune a opté pour une mise en concurrence et a donc demandé 3 offres à 3 entreprises différentes. Nous saluons cette façon de procéder de la Municipalité.

La Commission constate que l'offre la plus avantageuse a été retenue. Toutefois, au vu de l'écart significatif (env. 50%) entre le premier et le deuxième adjudicataire, nous recommandons à la Municipalité à bien se renseigner sur la bonne compréhension de la soumission lors de la dernière négociation.

La Commission a également observé que les points 4 et 5 du projet de réfection d'urgence ne figuraient pas dans la demande de soumission (éventuel curage et fraisage). Mme Claire-Marie Spahr nous l'a confirmé dans ses e-mails, ces travaux n'ayant plus lieu d'être vu que les canalisations seront remises à neuf. La Commission rend attentif la Municipalité au fait que sur le plan transmis avec le préavis, certaines canalisations qui ne seront pas remplacées sont bien mentionnées comme « non-curé - rempli de terre ».

Il est à relever que ces travaux seront subventionnés à hauteur de 57% par la Confédération et le Canton (excepté pour l'éventuel curage des canalisations).

Nous avons encore demandé à Mme Claire-Marie Spahr si une synergie pouvait être trouvée avec les travaux de renaturalisation de la Petite Glâne. Il nous a été répondu que non car les travaux de réfection et de renaturalisation sont bien séparés et à bonne distance.

Pour finir, la Commission des finances soutient la proposition de financer les travaux de réfection par la trésorerie courante et d'amortir cette dépense sur une période de 10 ans.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité, propose au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 2022/07 tel que présenté, à savoir :

- d'autoriser la Municipalité à mandater les travaux de réfection ;
- de lui accorder, dans ce but, un crédit de CHF 63'000.00 ;
- de financer cet investissement par la trésorerie courante ;
- d'amortir cette dépense sur une période de 10 ans, de manière linéaire, par le biais du chapitre 3100. L'investissement sera comptabilisé dans le patrimoine administratif et fera partie intégrante du détail des immobilisations sous la section 210000, ouvrage de génie civil.

La Commission des finances, Vully-les-Lacs, le 19 septembre 2022

Damian Fioretta Anne Jobin Antoine Parisod Julien Schwab Cédric Bardet